

Des travaux et des fouilles inédites vont être lancés au coeur de la Collégiale Saint-Vincent

BELGIQUE
La Libre

La Collégiale de Soignies a besoin d'être entretenue, notamment dans sa partie la plus ancienne. Voici ce qui est prévu.

LORE THOUVENIN

La Collégiale Saint-Vincent domine le paysage sonégien depuis le XI^e siècle. De style roman primitif, c'est un véritable bijou de patrimoine — d'ailleurs repris

fouilles archéologiques sera menée sous les conduites, dans l'une des parties les plus anciennes et encore méconnues de la Collégiale », annonce Fabienne Winckel. Il s'agit du chœur, particulièrement remarquable. Cette mis-



aille la teneur des travaux. © D.C.

FOOT – TOUR FINAL INTERPROVINCIAL

Soignies attire un nouveau renfort

LE SOIR

CTV
ANTENNE CENTRE TELEVISION



Revue de presse du juin 2026

HISTORIQUE : SOIGNIES EST SACRÉ CHAMPION DE BELGIQUE !

Le Rugby Club Soignies a enfin touché au but. Opposés au BRC en finale des play-offs de D1, les Sonégiens se sont imposés 30-22 au terme d'une rencontre disputée et décrochent un titre qui vient récompenser une saison parfaite.



DT4 – Bibliothèques, ludothèque & EPN

LA GAZETTE
NOUVELLE



Il faudra se méfier des orages durant tout l'été

MÉTÉO

Les tendances estivales laissent entrevoir de nouvelles périodes chaudes... et potentiellement orageuses

Les images d'inondations locales et de grêlons impressionnants sont encore dans tous les esprits. Samedi, certains secteurs du Brabant wallon, du Hainaut et de la province de Namur ont été durement touchés par des orages stationnaires. Localement, jusqu'à 100 mm de pluie sont tombés en seulement six heures.

Pour autant, un scénario similaire n'est pas attendu dans les prochains jours, alors que l'été météorologi-

que a commencé ce lundi. *"Nous avons une semaine assez mitigée qui nous attend, mais elle sera plus respirable après cette longue période de chaleur. Nous allons retrouver davantage d'influence océanique avec quelques passages nuageux et un temps plus variable, mais normalement sans phénomène notable"*, explique Pascal Mormal, météorologue à l'IRM.

Des averses et quelques orages restent toutefois possibles. *"Il y a déjà un risque orageux pour ce mardi,*

puis encore mercredi et jeudi. Mais à partir de vendredi, la situation devrait progressivement devenir plus stable. Le week-end s'annonce plus favorable", précise-t-il.

Les températures seront également plus modérées. *"Nous aurons même quelques journées un peu fraîches jusqu'au début du week-end. Ensuite, les températures commenceront à remonter progressivement, sans qu'on puisse parler de coup de chaleur pour autant. Il n'est pas impossible que nous retrouvions d'ici une bonne semaine des conditions plus estivales avec des températures atteignant les 23, 24 ou 25 degrés. Ce serait un temps idéal pour un début juin, estime Pascal*

Mormal. Pour l'instant, aucun signal ne laisse présager le retour rapide d'une canicule jusqu'au 15 juin."

Si les prochains jours s'annoncent relativement calmes, les tendances saisonnières pointent vers un été plus chaud que la normale, encore une fois.

"Tous les signaux convergent actuellement vers un tel scénario. Il est impossible de dire aujourd'hui quand d'éventuelles vagues de chaleur pourraient survenir, mais il est très probable que nous connaissions encore plusieurs épisodes de chaleur au cours de l'été", souligne le météorologue.

Et chaleur rime souvent avec orages. *"Dès que l'on*

combine chaleur et instabilité, on obtient le cocktail idéal pour la formation de phénomènes violents. Il suffit parfois de l'arrivée d'un peu d'air plus froid en altitude pour déstabiliser complètement une masse d'air très chaude et humide", rappelle-t-il.

Autrement dit, les épisodes spectaculaires observés ce week-end pourraient se reproduire dans les prochains mois. *"Toutes les caractéristiques d'un épisode orageux potentiellement dévastateur étaient réunies samedi. Ce type de situation reste possible durant l'été lorsque les conditions s'y prêtent"*, conclut-il.

Thibaut Van Hoof

40 000 personnes au concert et le même nombre sur la place pendant le combat

MONS

Au lendemain du combat, le bourgmestre tire un premier bilan plutôt positif. Reste désormais le feu d'artifice ce mardi.

Si les festivités se poursuivent encore ce mardi avec le feu d'artifice de clôture, le bourgmestre Nicolas Martin tire déjà un premier bilan positif du week-end de Ducasse. Une édition marquée par une belle affluence, une ambiance sereine et un seul véritable imprévu: l'annulation de la retraite aux flambeaux samedi soir.

"Je pense sincèrement que nous avons vécu une belle édition."

La décision a été prise en raison des conditions météorologiques et de l'alerte aux orages. "Même si nous ne savions pas exactement quelle direction allait prendre l'orage, nous savions qu'il risquait de provoquer des dégâts. Avec ce qui est tombé, la police m'a signalé que la chaussée était devenue très glissante et que cela représentait un danger pour les participants, les musiciens mais aussi pour les chevaux."

Avec le recul, ce choix

semble avoir été compris. "Plusieurs personnes sont revenues vers moi pour me dire que nous avons bien fait. La sécurité avant tout." Hormis cet épisode, aucun incident majeur n'est à déplorer. "Dans pareil événement, avec autant de monde, il y a et il y aura toujours certains comportements qui posent problème, mais globalement la police a été très présente et très efficace tout au long du week-end."

■ **"Bernard Fretin a connu son baptême du feu"**

Le bourgmestre a également constaté des variations dans la fréquentation. "La police indique que quelque 40 000 personnes ont assisté au concert du vendredi, ce qui en fait le deuxième plus fréquenté après Kendji Girac. Le même nombre de personnes était sur la place le dimanche pour le combat. D'ailleurs, 1200 personnes sont sorties du rond par le couloir d'évacuation et cela ne se voyait pas visuellement."

Parmi les nouveautés de cette édition, le point d'eau



■ Le combat dit Lumeçon reste le moment fort de la ducasse. © EDA MATHIEU GOLINVAUX

installé rue Neuve semble avoir rencontré son public. "On m'a rapporté qu'il y avait régulièrement de la file pour remplir les gourdes. C'est positif car cela montre que notre volonté de sensibiliser et de permettre aux participants de bien s'hydrater est bien accueillie."

Du côté du folklore, Nicolas Martin retient notamment le succès de la descente de la chasse ainsi que la première de Bernard Fretin comme réalisateur général du Lumeçon. "Pour une première, il a connu quelques petits couacs mais cela fait partie du jeu et il a

magnifiquement bien géré cela. C'était en quelque sorte son baptême du feu."

Le bourgmestre souligne également le rayonnement du folklore montois. "Nous avons accueilli des personnes venant de plusieurs pays européens mais aussi d'Amérique latine. Cela montre à quel point notre folklore continue à rayonner."

■ **Les gobelets, le point noir de la ducasse**

L'heure est désormais au débriefing. La question de la propreté publique reviendra notamment sur la table. "Cela reste compliqué,

notamment à cause des nombreux gobelets qui jonchent encore le sol. Je continue de penser que la solution actuelle n'est pas la bonne."

Le respect des règles à la corde sera lui aussi analysé dans les prochaines semaines. Pour Nicolas Martin, le bilan reste toutefois très positif: "Je pense sincèrement que nous avons vécu une belle édition, sans problème majeur de sécurité et avec une ambiance qui a une nouvelle fois fait la réputation du Lumeçon." Reste désormais à relancer le décompte!

Emeline Berlier

Laurent Devin torpille le “décret bruit” sur l’aéroport de Charleroi

BINCHE

Pour le député, on peut redouter des nuisances sonores dans tout le Centre.

Présenté comme un texte destiné à mieux protéger les riverains de l’aéroport de Charleroi tout en permettant son développement, le nouveau décret wallon sur les nuisances sonores peine à convaincre Laurent Devin. Le député-bourgmestre PS de Binche, dont la commune a déjà introduit un recours au Conseil d’État contre le permis renouvelé de Brussels South Charleroi Airport (BSCA), juge les avancées “insuffisantes” et craint qu’elles ne restent largement théoriques.

“Si les sanctions ne sont pas appliquées, ça ne sert à rien”

Dans les grandes lignes, le décret adopté récemment renforce le cadre autour du bruit aérien. Il prévoit un relèvement des sanctions financières en cas d’infraction sonore, désormais comprises entre 800 et 10 000 euros, un durcissement des règles pendant

les heures dites sensibles – entre 22h et 23h ainsi qu’entre 6h30 et 7h – et la mise en place d’un “quota count” global destiné à canaliser les nuisances sonores. L’ambition affichée par la ministre wallonne des Aéroports, Cécile Neven, est de limiter progressivement les nuisances tout en permettant un développement “équilibré” de l’aéroport, avec un plafond de bruit appelé à diminuer, passant de 3500 points en 2026 à 2000 d’ici 2045.

Sur le principe, Laurent Devin reconnaît que certaines orientations “vont dans la bonne direction”. *“Il faut soutenir l’aéroport de Charleroi. C’est un outil économique important, qui crée de l’emploi, de l’activité et permet d’avoir un aéroport à proximité. Mais cela ne peut pas se faire au détriment des riverains, de leur santé et de leur sommeil”*, résume-t-il.

Pour Laurent Devin, le débat dépasse les abords immédiats de l’aéroport. *“Quand on parle des nuisances, on pense à Charleroi. Mais les avions passent aussi au-dessus d’Anderlues, de Binche, de la région du Centre. Des habitants de La Louvière*

ou d’Estinnes me contactent désormais”, souligne le Binchois.

Premier point de crispation : le fameux plafond de bruit fixé à 3500 points en 2026. *“En 2024, on était à 2322 points. On nous présente une restriction alors qu’on augmente en réalité la marge disponible”*, critique le député d’opposition. À ses yeux, le risque est de permettre davantage de nuisances nocturnes plutôt que de les réduire.

Autre point noir : les sanctions. Laurent Devin doute de leur portée réelle. *“On peut augmenter les montants autant qu’on veut, s’il n’y a pas de sanctions appliquées,*

cela ne change rien”, glisse-t-il, rappelant que 1581 retours tardifs ont été enregistrés en 2024 *“et pas de sanctions”*. Certaines compagnies, explique Laurent Devin, exploitent déjà les failles du système en invoquant des retards accumulés plus tôt dans la journée afin de justifier des dépassements d’horaires et d’éviter les pénalités.

Le Binchois estime en outre qu’au-delà du bruit, l’aéroport doit mieux accompagner sa croissance. Il juge les conditions d’accueil *“absolument perfectibles, et c’est un euphémisme”*, alors que BSCA accueille des millions de passagers supplémentaires. *“Il y a des dividendes qui repartent chez les actionnaires. Il faut voir si cet argent ne devrait pas être investi plus massivement dans les infrastructures, pour mieux accueillir les voyageurs et permettre au personnel de travailler dans de meilleures conditions”*.

Pour rappel, Binche et quatre autres communes – Fleurus, Fontaine-l’Évêque, Anderlues, Seneffe – ont introduit un recours au Conseil d’État contre le permis de l’aéroport. Le dossier est toujours à l’instruction.



Le député-bourgmestre de Binche redoute les nuisances sonores. © DH

Grégoire Lallieu

“Les followers de Paolo Falzone ont nourri sa folie”

DRAME DE STRÉPY

Les avocats des parties civiles continuent de taper sur la tête de Paolo Falzone en usant de formules chocs. L'accusé serre les dents.

Me Cowez: “Ce n’est pas un conducteur qui a failli, c’est un conducteur qui a choisi”. Pour l’avocat, le débat sur l’absence de balisage est un “faux débat”. Pourquoi baliser un cortège visible à plus d’une centaine de mètres?, lance-t-il aux jurés. Selon lui, le drame de Strépy “n’a strictement rien à voir” avec

les dossiers habituels de roulage. “Chez Falzone, aucun détail n’est laissé au hasard: la vitesse, la musique, le mode de conduite, le choix du parcours”.

L’avocat va plus loin encore: “Les followers ont nourri sa folie.” Pour lui, l’accusé impose sa conduite aux autres usagers et adopte “en toute connais-

sance de cause un comportement hallucinant”.

Même sévérité du côté de Me Mathilde Dasnoy, pour la Ville de La Louvière. Elle évoque une “adrénaline meurtrière” et accuse Paolo Falzone d’avoir “tout fait pour tuer, choisissant son arme qu’il a modifiée”.

“La vitesse était devenue une banalité chez Paolo Falzone”, renchérit Me Alice Lhoas. Selon elle, le conducteur se sentait “surpuissant” derrière son volant et a emprunté les petites routes “pour faire des stories, parce

que cela l’excitait”.

Me David Gelay, avocat de la famille Imperiale, a multiplié les formules percutantes. “Il a accepté que la mort puisse résulter de ses actes.” Pour lui, tout est affaire de choix: “Il choisit la vitesse, il choisit le spectacle, il transforme la route en décor.” L’avocat décrit un homme pour qui “les autres deviennent un obstacle”. À 174 km/h en agglomération, “vous n’êtes pas sur un circuit”. Il estime que l’accusé a vu la foule et rappelle qu’un freinage maximal aurait pu évi-

ter le carnage. “La mort n’était pas écrite. Mais il a continué.” Après le choc, “il avait vingt-deux secondes pour sauver, pour aider”. Au lieu de cela, plaide Me Gelay, “il cherche avant tout à quitter les lieux”. Et de conclure: “Une voiture peut devenir une arme et un conducteur peut devenir un meurtrier.”

Et enfin: “Paolo Falzone a joué à la roulette russe. À la différence près que ce n’était pas sa tête qui se trouvait au bout du canon.”

Cédric Ketelair



M^e DAVID GELAY À PAOLO FALZONE : « VOUS AVEZ JOUÉ À LA ROULETTE RUSSE ET ILS ONT TOUS PERDU ! »

La cinquième semaine du procès de Paolo et Antonino Falzone a démarré ce lundi avec la plaidoirie de M^e David Gelay. Pour l'avocat de Marianna et de Mattia Imperiale, Paolo Falzone n'est pas un monstre mais un homme qui a posé « des choix monstrueux ». Des choix qui, selon lui, ont transformé un bolide en arme mortelle.

GISÈLE MARÉCHAL

M^e David Gelay a entamé, ce lundi, sa plaidoirie devant la cour d'assises du Hainaut en opposant : « L'extrême dignité des victimes » à « l'indignité des accusés. » Pour l'avocat manageois, le drame de Strépy ne relève pas d'un accident de la route dû à des circonstances extérieures, comme tente de le soutenir la défense. « Paolo Falzone a posé une série de choix qui ont rendu la mort prévisible », affirme-t-il.

Me Gelay ne décrit pas Paolo Falzone comme un monstre mais comme « un homme égoïste, frustré, tout-puissant à bord de son bolide », qui a posé des « choix monstrueux », conscients et revendiqués, mais qu'il refuse aujourd'hui d'assumer pleinement.

« Paolo Falzone a accepté que la mort survienne de ses choix. Ce n'est pas un moment d'inattention. Il a volontairement causé l'un après l'autre les actes qui ont rendu prévisible

la mort. »

« IL SE SENT INVINCIBLE, EN PLEINE JOUISSANCE »

Pour illustrer cet état d'esprit, le conseil de Mattia et Marianna Imperiale revient sur les vidéos tournées avant les faits. « Il choisit le mode sport, il se filme, il recommence sa story, il transforme sa BMW en spectacle pour ses followers. Il se met en scène. La route est son décor, il est l'acteur, il se sent invincible, en pleine jouissance. Les autres usagers de la route ne sont alors plus que des obstacles. »

Il rappelle également la vitesse atteinte : 174 km/h. « Quand la juge d'instruction lui demande : « Vous avez conscience que vous pouvez tuer ? », il répond : « Je pense que oui. » Il sait que sa conduite peut tuer et il accepte l'idée de tuer. Ce n'est pas de l'inconscience. C'est l'acceptation d'un risque mortel », martèle-t-il.

Me Gelay s'attarde ensuite sur la présence du groupe de Gilles

de Strépy. Pour l'avocat, la foule était parfaitement visible et Paolo Falzone a néanmoins poursuivi sa course. « Un groupe massif, visible, identifiable, repérable ! Ce n'est pas un piéton qui surgit, imprévisible. Il accélère, musique à fond. Il décide de continuer d'accélérer. Jusqu'au premier impact, et que son téléphone tombe. Sa pédale enfoncée à fond. Son freinage, pas à fond et tardif, l'accuse. À quelques secondes, le massacre n'était pas encore inévitable. »

« IL POURSUIT SA ROUTE POUR FUIR »

Me Gelay énumère ensuite les choix posés après la collision. « Stoppe-t-il ? Appelle-t-il les secours ? Non ! Il poursuit sa route alors que dans son habitacle, deux personnes qui ont traversé son pare-brise gémissent. Il continue sa route, pour fuir, laissant le chaos. Il accélère, son moteur rugit ! » Comme Me Mayence avant lui, il soutient la qualification d'assassinat concernant Fred D'An-

drea. « Sans raison technique, il freine pour faire tomber Fred D'Andrea, pour se débarrasser du gille qui l'entrave dans sa fuite. S'il avait maintenu son freinage, le véhicule se serait arrêté avant le franchissement du corps ».

« QUEL CIRQUE ! »

Me Gelay s'en prend ensuite à l'attitude adoptée après les faits et durant l'enquête. « Quel cirque ! Il demande à Antonino de tirer sur les pieds de Salvatore qui le gêne, et qu'il prétend n'avoir pas vu ! Salvatore, tel une mouche qu'on veut ôter du pare-brise... mais à la police il se bornera à dire : « Abattez-moi ! » Avant de s'endormir dans le combi... »

L'avocat revient également sur les dénégations de Paolo Falzone concernant Salvatore Imperiale. « Vous niez toujours avoir vu Salvatore dans votre véhicule. Le dossier démontre le contraire. Vous niez jusqu'à son existence. »

« UNE VOITURE PEUT DEVENIR UNE ARME »

Lorsqu'il finit par s'arrêter, Paolo Falzone appelle sa mère. « Ma vie est foutue, je vais aller en prison », rappelle Me Gelay, qui estime que l'accusé se préoccupe alors uniquement de

son propre sort. L'avocat rejette tout argument de fatalité. « Il a dit : « Ça aurait pu arriver à n'importe qui. » Non ! Et c'est pour ça que vous êtes devant la cour d'assises ! Une voiture peut devenir une arme et un chauffard, un meurtrier. »

Avant d'asséner : « Il a joué à la roulette russe, mais ce n'était pas votre tête au bout de votre canon. Il a joué et ils ont tous perdu. »

« CET ENFANT EST UNE NOUVELLE VICTIME »

Me Gelay aborde ensuite la situation personnelle actuelle de l'accusé. « Paolo Falzone a un enfant ! Cet enfant est une nouvelle victime, celui par qui vous tentez d'amoindrir votre responsabilité. »

Me Gelay se tourne ensuite vers Antonino Falzone, qu'il décrit comme un passager conscient de ce qui se passait. Il rappelle que l'enquête a démontré qu'il ne dormait pas, contrairement à ce qu'il avait initialement affirmé.

« Vous n'avez alerté ni les passants, ni un riverain, ni les automobilistes qui passaient. Vous n'avez pas demandé le téléphone de Paolo pour alerter les secours. Étiez-vous au mauvais endroit au mauvais moment ? Non. » L'avocat lui reproche égale-

ment de n'avoir jamais demandé au conducteur de ralentir. « La seule différence est que vous n'aviez pas les mains sur le volant. »

Pour Me Gelay, Antonino Falzone a aidé Paolo Falzone dans sa fuite alors qu'il entendait les victimes gémir dans le véhicule. Il rappelle également que l'accusé a menti lorsqu'il a affirmé dormir au moment des faits.

Il évoque encore le moment où Antonino Falzone aurait claqué une portière au visage de Ricotta et son attitude envers Salvatore Imperiale. « Il le tire plusieurs fois par les jambes amochées », rappelle Me Gelay, avant de comparer une nouvelle fois le traitement réservé à la victime à celui « d'un insecte écrasé sur le pare-brise ».

« UNE COMMUNAUTÉ EST BLESSÉE À JAMAIS »

Pour terminer, il s'adresse directement à Paolo Falzone : « Une communauté est blessée à jamais mais elle survivra à votre conduite criminelle. » Il termine en évoquant les enfants de Salvatore Imperiale qui, après ce procès, pourront selon lui se rendre sur la tombe de leur père et lui dire : « Papa, justice t'a été rendue. » ■

Selon M^e Cowez : « Paolo Falzone ne laisse rien au hasard ! »

Parmi les temps forts de ce lundi après-midi aux assises du Hainaut, la plaidoirie de M^e Julien Cowez a particulièrement marqué les esprits. L'avocat de Freddy Masse, spécialiste du roulage, a méthodiquement démonté la thèse de l'accident de circulation avancée par la défense de Paolo Falzone.

GISÈLE MARÉCHAL

Freddy Masse, président de la société des Boute-en-Train, a eu la bonne idée de confier ses intérêts de partie civile à Me Julien Cowez, spécialiste du droit du roulage. Lors de sa plaidoirie, l'avocat s'est attaché à démontrer point par point la thèse de l'accident de circulation défendue par les conseils du principal accusé.

La défense de Paolo Falzone a notamment invoqué l'absence de balisage — une responsabilité qui incomberait selon elle au président de la société — pour étayer la thèse de l'accident. Un argument que rejette Me Cowez. « L'éclairage était excellent et l'obstacle parfaitement visible et prévisible. Comment, dès lors, justifier un accident ? À quoi sert de signaler un obstacle qui est déjà vu ? »

Pour l'avocat, l'absence de balisage n'a eu aucune incidence sur le drame. « Ce qui s'est produit ne procède pas d'un accident », insiste-t-il. Mis en cause dans ce dossier, Freddy Masse conserve une incapacité permanente, « certes sans commune mesure avec celle des autres victimes », reconnaît toutefois le conseil.

Spécialiste du roulage, Me Cowez a choisi d'aborder le drame de Strépy sous cet angle pour démontrer qu'il « n'a rien à voir avec les dossiers habituels du tribunal de police ».

Selon lui, l'attitude du principal accusé relève d'une démarche « minutieusement organisée ». « Falzone ne laisse aucun détail au hasard : la vitesse, le bon morceau de musique au bon endroit, la luminosité du plafonnier, le mode de conduite Sport et même le choix du parcours. Cette mise en scène fait toute la différence avec un simple accident. »

L'avocat décrit la BMW de Paolo Falzone comme « un instru-

ment de domination » lui permettant d'exprimer un sentiment de toute-puissance à destination de ses abonnés sur les réseaux sociaux. « En likant ses vidéos, ils alimentent sa folie. Il impose son comportement avec violence aux autres usagers de la route et aux riverains de son quartier. Aux autres de s'adapter pour l'éviter. »

« UNE ARME DE DESTRUCTION MASSIVE »

Pour Me Cowez, le comportement du conducteur « dépasse l'entendement ». Il s'appuie notamment sur les essais de vitesse réalisés par l'expert Van Lierde. Celui-ci roulait à une vitesse inférieure à 174 km/h dans la rue des Canadiens et se trouvait déjà à la limite du décrochage. « À 174 km/h, avec une main sur le volant et l'autre tenant le téléphone, Paolo Falzone était un pilote. Mais un pilote qui n'a pas freiné quand il le fallait », affirme l'avocat.

Selon lui, le conducteur a poussé le danger à un niveau tel que de nombreux témoins n'ont pas parlé d'un accident mais d'« une explosion », d'« une voiture-bélier », d'« un attentat » ou encore d'« une scène de guerre ».

« A ce niveau de danger, il n'y a plus de place pour le hasard ni pour l'aléa constitutif d'un accident », estime Me Cowez, qui qualifie la BMW d'« arme de destruction massive ».

Certes, poursuit-il, « Paolo Falzone n'a pas voulu le résultat. Mais il devait savoir que ce

drame constituait la seule conséquence possible susceptible de survenir dans le cours normal des événements. Sans aucun doute ».

AUCUNE MANŒUVRE D'ÉVITEMENT

À 174 km/h, Paolo Falzone ne laissait selon lui « aucune chance » à la foule. « La présence de signaleurs aurait simplement ajouté deux victimes supplémentaires. »

L'avocat rappelle qu'à environ 180 mètres de l'obstacle, visible et prévisible dans de bonnes conditions d'éclairage, le conducteur n'a pas freiné. « Il n'a freiné qu'à la dernière seconde, tout en continuant à filmer et en tenant le volant d'une seule main. Au lieu d'avoir le réflexe de saisir le volant à deux mains. »

Il relève également l'absence de manœuvre d'évitement. « L'accusé n'a donné aucun coup de volant pour tenter d'éviter la foule. Puis il a poursuivi sa route sur plus d'un kilomètre. C'est incompatible avec la notion d'accident. »

Me Cowez s'est également attardé sur la situation de Fred D'Andrea, emporté sur le capot du véhicule après l'impact.

« Le gille transporté sur le capot a adopté la même vitesse que la BMW. C'est le freinage qui rompt cet équilibre et provoque sa chute. Ensuite, le franchissement du corps résulte de l'interruption du freinage », explique-t-il.

ANTONINO FALZONE « INDIFFÉRENT À LA SOUFFRANCE D'AUTRUI »

Enfin, l'avocat a estimé qu'Antonino Falzone devait être reconnu coupable de non-assistance à personne en danger. « Il s'est montré indifférent à la souffrance et a adopté un comportement dénué d'humanité. C'est au moment des faits qu'il faut apprécier la sidération qu'il invoque aujourd'hui », plaide Me Cowez.

Selon lui, après l'arrêt du véhicule, Antonino Falzone a posé des gestes cohérents permettant à Paolo Falzone de sortir de la voiture, ce qui contredit l'état de sidération avancé par la défense. ■



« Ce qui s'est produit ne procède pas d'un accident », dit l'avocat © B

ECOLO Enghien élit une nouvelle coprésidence

La section locale d'ECOLO Enghien a désigné une nouvelle coprésidence. Océane Paternoster poursuivra son mandat aux côtés de Lydie-Béa Stuyck et Didier Le Bon.



La section locale d'ECOLO. © Com

Ce samedi 30 mai, la section locale d'ECOLO Enghien s'est réunie afin d'élire sa nouvelle coprésidence. Celle-ci est désormais composée d'Océane Paternoster, qui poursuit son mandat de coprésidente, ainsi que de Lydie-Béa Stuyck et Didier Le Bon, tous deux membres de la locale depuis plusieurs années. Le nouveau trio exercera ses fonctions jusqu'à la fin de l'année 2026. Cette échéance correspond à la fin du mandat initialement assuré par Océane

Paternoster et Jean-Luc Dubuisson, ce dernier ayant souhaité passer la main. Dans son communiqué, la section locale souligne la complémentarité de cette nouvelle équipe entre l'expérience d'Océane Paternoster et l'arrivée de deux nouveaux coprésidents. Le trio annonce vouloir poursuivre le développement de l'écologie politique à Enghien et soutenir le travail des élus Ecolo au conseil communal et au CPAS. «J'ai dû faire face à des chan-

gements importants dans ma vie personnelle, mais je suis aujourd'hui pleinement requinquée et pleine d'attentes pour cette nouvelle collaboration avec Lydie-Béa et Didier», explique Océane Paternoster. La coprésidente dit vouloir «rassembler les Enghiennoises et les Enghiennois autour de l'écologie politique».

Lydie-Béa Stuyck souligne de son côté la bonne entente au sein du nouveau trio. «Je me sens sur la même longueur d'onde avec Océane et Didier. Je voulais combiner cette belle entente et nos idées dans un projet utile pour Enghien et pour Ecolo», déclare-t-elle.

Didier Le Bon insiste quant à lui sur la dimension sociale de son engagement. «On ne peut parler d'écologie sans parler du dérèglement social qui lui est intimement lié. Pour moi, l'écologie politique, c'est d'abord un projet de société désirable auquel je veux contribuer», affirme-t-il. ■

Soignies lance trois campagnes de dératisation en 2026



Chasser les rats de chez les particuliers. © Ville de Soignies

La Ville de Soignies organisera trois campagnes de dératisation en 2026. Les particuliers pourront en bénéficier sur demande auprès des services communaux.

La Ville de Soignies mènera trois campagnes de dératisation au cours de l'année 2026. La première est programmée du 1er au 5 juin, la deuxième du 24 au 28 août et la troisième du 2 au 6 novembre.

Ces interventions s'adressent aux particuliers,

sur demande, ainsi qu'aux lieux publics. Les entreprises sont exclues du dispositif. Les habitants souhaitant bénéficier de cette campagne peuvent s'inscrire auprès du service Environnement au 067/34.74.90 ou auprès du service Travaux au 067/34.74.87.

La Ville rappelle que les inscriptions sont d'ores et déjà ouvertes. ■

À noter : pour plus d'informations, rendez-vous sur soignies.be.

FONCTION PUBLIQUE

La Wallonie met fin aux recrutements statutaires

Après avoir mis fin aux statutarisations dans la fonction publique, le gouvernement wallon a adopté en première lecture un projet d'arrêté mettant fin aux recrutements statutaires et à la primauté du statut dans l'ensemble des administrations wallonnes

Une évolution qui ravit la ministre régionale de la Fonction publique, Jacqueline Galant : « Pendant

trop longtemps, le statut, trop rigide, a créé des différences entre les agents. Nous faisons aujourd'hui le choix d'une administration plus moderne et plus juste où les compétences, l'investissement et le mérite priment sur le lien juridique ». En 2025, le gouvernement avait déjà mis un terme définitif aux statutarisations qui permettaient aux agents contractuels de basculer vers le statut



Jacqueline Galant. © PhN.

de fonctionnaire. Dans la foulée, plusieurs réformes structurelles ont été engagées, dont la responsabilisation accrue du top management afin de renforcer la culture du résultat.

À la suite de la nouvelle réforme, c'est cette fois la primauté du statut qui est balayée, ce qui ouvre l'ensemble des emplois et des promotions tant aux agents contractuels

qu'aux agents statutaires. « Désormais, l'ensemble des engagements se feront sous la forme d'un contrat de travail (CDI la norme, CDD l'exception). Objectif : garantir une véritable égalité de traitement entre tous les agents, harmoniser les règles de gestion du personnel et offrir à chacun des perspectives de carrière plus lisibles, plus motivantes et plus ouvertes ». ■

« Les premiers dans l'histoire à réaliser une telle saison »

L'émotion du titre est encore bien présente pour les Sonégiens.

Après la conquête du Graal, l'heure est au bilan d'une saison parfaite sur le papier.



Le président dresse le bilan d'une saison magistrale. © D.C./Belga

Soignies a enfin brisé le fameux plafond de verre qui lui faisait défaut depuis plusieurs années. Dans un stade Mandela à la température suffocante, les Sonégiens ont rompu le signe indien et ont remporté le titre de champion de Belgique tant convoité. « Avec le recul, nous nous rendons réellement compte que le titre est à la maison. On a enfin brisé cette limite qui nous faisait défaut jusqu'ici et nous avons déjà hâte d'y retourner la saison prochaine », explique fièrement Danny Roosens, président du RC Soignies. Car, après plusieurs finales sans la moindre victoire, beaucoup pouvaient penser que les Sonégiens étaient maudits et que le titre ne leur tendrait jamais les bras. Mais la qualité du travail réalisé au sein du club ne pouvait qu'être récompensée à un moment ou à un autre. « C'est surtout un travail de longue haleine, qui dure depuis plusieurs saisons. Le staff a fait un travail remarquable, les joueurs ont été au

niveau tout le long de la saison et on a vu que l'équipe était prête à tous les scénarios possibles », avance Danny Roosens.

LES INVINCIBLES SONÉGIENS

Une équipe remarquable qui a réalisé une saison historique. Soignies n'a concédé aucune défaite durant toute la saison, une performance jamais réalisée auparavant. « Nous sommes les premiers dans l'histoire du rugby belge. Pourtant, le début de la présaison paraissait un peu poussif. La défaite en finale contre Denendermonde l'année dernière était encore dans les têtes. Mais le staff a réussi à trouver les mots justes pour créer ce groupe fantastique. Les joueurs devaient se remettre à l'endroit mentalement et ils ont eu le déclic qu'il fallait », déclare notre interlocuteur. Une chose est sûre, le RC Soignies ne compte pas s'arrêter sur ce titre. Étant un club très important sur la scène du rugby belge, l'envie de réitérer ce genre de performance est évidemment présente. Selon le président, le club est prêt à as-

sumer son nouveau statut : « La volonté est de s'inscrire clairement comme candidat au titre. Nous n'allons pas nous arrêter en si bon chemin. Nos jeunes sont en train de pousser, et nous voulons leur faire vivre cette magnifique aventure. Nous allons étudier la préparation de l'effectif en vue de la saison prochaine pour affirmer à nouveau nos ambitions ».

UN CLUB ATTRACTIF

Car, avec ce titre acquis, la tâche pour Soignies sera de confirmer la saison prochaine. Pour cela, le club attirera forcément de nouvelles têtes et avec cette notoriété grandissante, plusieurs profils risquent de se bousculer au portillon. « C'est encore un peu tôt, mais le sujet va vite venir sur la table. Nous ferons l'état des troupes et nous analyserons les besoins. Quelques joueurs extérieurs donnent des signes de retour. Ce sont des joueurs qui sont partis s'aguerrir au haut niveau dans d'autres championnats, certains ayant été pros également, et ils sont intéressés par

nos couleurs », dévoile Danny Roosens, avant de mettre en avant les raisons qui font que Soignies est un club attractif : « Nous sommes un club familial mais très bien structuré. Notre club est une porte d'entrée vers les sélections nationales, avec une belle visibilité et des présences au niveau européen ».

Cependant, Soignies continuera de s'appuyer sur son centre de formation, un axe primordial pour le club, avec plusieurs jeunes qui vont découvrir le niveau sénior. « Nous ne changerons pas notre approche du rugby plaisir pour les plus jeunes et la compétition qui s'invite petit à petit. Toutes nos équipes de jeunes sont en D1 nationale, reflet de la qualité de ceux-ci. Nous avons la chance d'avoir de la qualité au niveau du staff, et ce dans toutes les catégories. L'état d'esprit est présent et les jeunes savent saisir leur chance. Je ne veux pas oublier le rugby féminin non plus, qui tend vers de beaux résultats dans les prochaines saisons », conclut le président du RC Soignies. ■

LE SOIR

« Qu'on arrête de me dire que l'administration n'a pas été politisée par le statut ! »

La ministre des Médias (MR) défend ses réformes, dont celle de la fonction publique, et estime qu'il y a encore de la place pour faire davantage d'économies.

ENTRETIEN

STÉPHANE VANDE VELDE

Ministre de la Fonction publique, Jacqueline Galant (MR) en a présenté, ce mardi, sa réforme, avec l'arrêt de la statutarisation des fonctionnaires, tant en Région wallonne qu'en Fédération Wallonie-Bruxelles. Par ailleurs, la ministre des Médias n'a pas manqué de revenir sur le feuilleton de la désignation du directeur de l'information de la RTBF.

Quel est l'objectif de la fin de la « statutarisation » dans la fonction publique ? Sur les 17.500 fonctionnaires en Région wallonne, il y a 58 % de statutaires et 42 % de contractuels et aujourd'hui, ces derniers ne peuvent pas évoluer. Ils sont bloqués, sans possibilité d'accès aux fonctions supérieures. Avec cette réforme, tous les fonctionnaires seront mis sur un pied d'égalité, ce sera la compétence et le mérite qui seront mis en valeur. Evidemment, aujourd'hui, les contractuels motivés et impliqués trouvent cette réforme positive alors que les fonctionnaires qui ont accès à toutes les promotions grâce à un lien statutaire trouvent que c'est une mauvaise réforme. Celle-ci rendra également la mobilité entre services plus facile, les évaluations plus régulières, la possibilité de se séparer plus rapidement des fonctionnaires qui dysfonctionnent. C'est une révolution, une réforme très positive.

Pourquoi ne pas avoir harmonisé dans l'autre sens, en supprimant les contractuels ?
C'est complètement dépassé !

Dépassé ou onéreux ?

Quelle est la personne qui s'engage encore dans l'administration publique pour le statut ? Aujourd'hui, les gens veulent des perspectives de carrière, pouvoir évoluer de la même manière au sein de l'administration. A cause de ce statut, tout est immobile dans l'administration. Désormais, elle sera beaucoup plus dynamique.

Au départ, le statut était censé protéger les fonctionnaires contre les pressions externes et politiques. Ne craignez-vous pas que la perte de ce statut politise davantage l'administration ?

La société a évolué. Et qu'on arrête de me dire que l'administration n'a pas été politisée par le statut ! Certaines fonc-

tions ont été créées pour des personnes bien particulières d'un parti bien particulier. On dirait qu'on découvre que l'administration est politisée. Nous, on veut au contraire arriver à une totale confiance entre les ministères et l'administration. Les fonctionnaires ne signeront d'ailleurs pas de contrat d'administration mais un contrat de confiance et de performance. La moitié des fonctionnaires sont actuellement déjà sous contrat et on ne peut pas dire qu'ils se font tous virer par pressions politiques !

Vous avez aussi présenté la réforme des top managers, qui seront augmentés mais dont le nombre sera réduit, ce qui passe assez mal dans ces temps de rigueur budgétaire...

Cette réforme ne coûtera rien puisqu'il y aura une diminution des fonctions d'encadrement, l'Inspection des finances m'a d'ailleurs donné raison. Si les top managers seront mieux payés, avec un bonus introduit, ils seront aussi plus souvent évalués avec, s'ils ne répondent pas aux objectifs fixés, une possibilité de révocation.

Essayez de trouver quelqu'un qui prenne ses responsabilités au SPW MI (Mobilités et Infrastructures, NDLR), qui englobe 4.000 fonctionnaires ! Les top managers wallons étaient moins payés qu'en Flandre ou au fédéral. Si vous voulez encore attirer des gens qui prennent ces responsabilités, il fallait revoir leurs émoluments.

Mais n'avez-vous pas l'impression que cela a du mal à passer au moment où on demande à tout le monde de se serrer la ceinture ?

Ce n'est pas les échos que j'en ai. Je suis quelqu'un de terrain et personne ne me parle de cette réforme. Désormais, des gens qui ne se sont jamais intéressés à la fonction publique peuvent imaginer postuler comme top manager. Et puis, les gens pensent qu'ils gagnent beau-

Les fonctionnaires ne signeront pas de contrat d'administration mais un contrat de confiance et de performance

”

Mon employeur peut-il m'interdire de parler de mon salaire avec mes collègues ?

FLORENCE THIBAUT

Une entreprise peut-elle légalement empêcher ses collaborateurs de partager et comparer leurs salaires ? La réponse est non ! Ou en tout cas, une telle interdiction sera bientôt très compliquée à justifier. « Interdire aux gens de discuter de leur rémunération, ce n'est tout simplement plus possible », introduit Cecilia Lahaye, avocate au sein du cabinet Crowell & Moring. « Quand j'ai commencé ma carrière il y a 35 ans, l'opacité sur les salaires était totale. C'est moins le cas aujourd'hui », renchérit Bauduin Auquier, maître de conférences invité à l'École des sciences du travail de l'UCLouvain, par ailleurs, ancien DRH chez Delhaize et à la Stib. « J'ai vu dans le passé des clauses sur des contrats pour empêcher des collègues d'un même département de parler de leur salaire, mais cela fait des années que je n'en ai plus vues. J'ai toujours douté de leur efficacité, pour ma part. »

Ce type de conversation est de toute façon complexe à « contrôler » : les données salariales sont considérées comme à caractère privé, au même titre qu'une adresse ou un numéro de téléphone. « Un employeur ne peut communiquer ces informations sans le consentement explicite de la personne concernée. L'inverse n'est, par contre, pas vrai. Ce type d'informations appar-

tient à l'employé », souligne à son tour Laura Nibelle, Belux Head of People & Culture BP au sein de Michael Page. « Nous sommes dans une époque où les travailleurs sont de plus en plus conscients de leurs droits et veulent les faire respecter », rappelle encore Cecilia Lahaye.

Plus de transparence, d'infos et d'équité

A la lumière de la directive européenne 2023/970 sur la transparence salariale, un bannissement unilatéral du sujet semble, de toute façon, de moins en moins probable. « Si le cadre légal concret n'est pas encore fixé, la philosophie et les intentions de la directive sont connues. Ainsi, dans l'idée de réduire les écarts de salaire entre hommes et femmes, chaque employé pourra notamment avoir accès aux fourchettes salariales de tous ceux qui occupent la même fonction ou le même poste que lui dans l'entreprise », explique Cecilia Lahaye, en charge de suivre les débats autour de cette directive pour son cabinet d'avocat. Si cette directive européenne est censée être transposée en droit belge d'ici l'été 2026, le délai pourrait être toutefois plus long. A l'instar de plusieurs autres Etats européens, la Belgique a en effet demandé un délai de six mois à l'Union européenne pour mettre en oeuvre cette directive, révèle *LEcho*. Le

Tabou ultime en entreprise, le package salarial fait souvent partie des éléments que l'on préfère garder pour soi. Parfois par peur de savoir que l'on gagne moins que les autres, parfois parce qu'on n'assume pas une négociation avec son patron. La directive européenne sur la transparence salariale vient rebattre les cartes.

ministre de l'Emploi, David Clarinval (MR), pointe notamment, auprès de nos confères, des difficultés « techniques » restées, à ce stade, « sans réponse » et pour lesquelles la Belgique ne dispose « pas de solution ».

La fameuse directive aura aussi un impact pour ceux qui veulent changer de job. « Pour les candidats qui postulent à une offre ouverte, le salaire proposé devra être communiqué d'entrée de jeu », pointe Bauduin Auquier, également cofondateur du bureau de médiation sociale Yeon. « Aussi, les employeurs ne pourront plus demander de fiche de paie ou le salaire actuel des candidats. »

« La discussion ne sera plus liée à l'historique salarial de la personne intéressée par le poste, mais bien à ses prétentions salariales », ajoute Laura Nibelle. « Une fois transposée, cette directive mettra sans doute fin à cette culture du secret qui entoure les packages. » Et Bauduin Auquier de résumer : « Dans les relations humaines, la transparence est généralement gage de confiance. En nommant et en expliquant les choses, on fait appel à l'intelligence des collaborateurs. Derrière les politiques salariales se cachent de vrais enjeux d'équité et de considération des équipes. Cette directive est une opportunité de repenser les relations en interne. »

Empêcher ses collaborateurs de partager et comparer leurs salaires sera bientôt très compliqué à justifier pour une entreprise. © CANVA

coup mais le patron de la RTBF gagne le double du secrétaire général. Il y a aussi un bonus à la RTBF et personne ne s'en émeut.

En parlant des économies, le ministre-président wallon a annoncé qu'il faudra encore en faire. Partagez-vous ce point de vue ?

Tous les sujets doivent être sur la table et on aura une discussion très large, il n'y aura pas de tabous. Vu les efforts à devoir réaliser, c'est important qu'on puisse parler de tout. Je vais donner l'exemple des allocations familiales : est-ce normal que moi, je reçoive des allocations familiales alors que j'ai un salaire mirobolant de politique ? L'aide sociale doit aller vers les personnes qui en ont vraiment besoin. Doit-on continuer à verser une allocation familiale au-dessus de trois enfants ? C'est un choix de vie.

L'économiste Paul De Grauwe parle d'un problème de recettes. Considérez-vous aussi qu'il faut se pencher sur ce poste ?

Moi, quand je rencontre quelqu'un, il me dit qu'il en a marre des taxes. Je ne suis donc pas pour taxer davantage. Il faut diminuer la voilure en premier lieu car il y a encore du gras. Dans le fonctionnement de l'Etat, des institutions. La réforme des provinces est sur la table, il faut davantage de fusions de communes, rationaliser les structures.

Mais ces économies éventuelles n'interviendront que lors de la prochaine législature. Pas en 2026.

Taxer ne sert à rien et ne résoudra pas le problème des finances publiques. Nous sommes un des pays les plus « taxeurs ».

L'artiste et le sportif n'ont rien à voir avec ce qui se passe dans le monde

”

Arrêtons !

Vous intervenez beaucoup pour séparer la politique de la culture ou du sport, dernièrement au sujet du boycott d'Israël à l'Eurovision. Pourquoi ?

L'artiste et le sportif n'ont rien à voir avec ce qui se passe dans le monde. On ne doit pas leur faire porter la responsabilité des décisions prises par leurs dirigeants. L'année passée, l'équipe cycliste Israël Tech était huée à certaines courses. On est contre la violence dans le sport mais on est les premiers à montrer de la violence envers des sportifs pour leur nationalité. On m'a traité de complice de génocide parce que je ne voulais pas boycotter l'Eurovision. Mais où va-t-on ? Au concert du doudou, l'artiste a refusé de faire une photo avec le collègue communal pour éviter toute polémique. C'est dire...

Comme ministre des Sports, irez-vous à la Coupe du Monde de football ?

Vu le contexte budgétaire actuel, c'est un peu déplacé d'y aller.

Autre dossier : où en est-on avec la réforme des médias de proximité après les remarques du Conseil d'Etat ?

L'avis du Conseil d'Etat est bien étayé et on est en train de répondre à toutes les remarques. Puis, ça repassera en troisième lecture au niveau du gouvernement. L'histoire va me donner raison quand on voit la souffrance financière du secteur. Il y a eu la fusion Rossel-IPM, des rapprochements entre la RTBF et RTL avec les plateformes. Les médias de proximité n'y échapperont pas et vont devoir apprendre à travailler ensemble s'ils veulent se sauver. Je vais prendre l'exemple de Vedia qui a un bon *business model* mais une commune, la plus importante, Verviers, ne sait plus financer et cela met à mal tout le fonctionnement

du média. Et la réforme n'a rien à voir là-dedans mais démontre que le modèle a ses limites.

Le Conseil d'Etat a pointé un risque de manque de pluralisme, un critère provincial inadéquat, un financement insuffisant pour répondre aux missions. La réponse au Conseil d'Etat induit-elle une adaptation de la réforme sur ces points ?

Non. Le texte ne va pas

changer fondamentalement. Le texte sera enrichi avec quelques améliorations.

Mais vous réagissez comment à certaines critiques, notamment le risque de manque de pluralisme ?

Je pense qu'avec le nombre de médias de proximité sur notre petit territoire, le pluralisme est atteint.

Et sur le définancement ?

Il y a un déséquilibre des dotations. Je veux un rééquilibrage de la distribution des points APE. Des médias qui couvrent beaucoup de communes ont parfois moins de points APE que d'autres qui couvrent moins de communes. Avant, c'était le fait du prince. Je rappelle que les médias de proximité, ce sont des ASBL de droit privé avec des missions de service public. Je ne suis pas gestionnaire des médias. Il y a des patrons dans chaque média qui doivent prendre des décisions.

La Libre BELGIQUE

La Wallonie veut simplifier la vie des communes qui voudraient fusionner

■ Le MR veut pousser les fusions pour enrayer notamment les problèmes financiers rencontrés par certaines.

Lieège et Herstal fusionneront-elles? Pour l'heure, on ne parle plus trop de ce projet défendu par les bourgmestres respectifs de ces deux entités, Willy Demeyer (PS) et Frédéric Daerden (PS). Ce n'est pas pour autant qu'aucune discussion n'a lieu.

On se rappelle que sous la précédente législature, une seule fusion – Bastogne et Bertogne – avait été enregistrée. Et cela, alors qu'à l'instar de la Flandre, la Région wallonne encourageait les fusions, via, notamment, un incitant financier généreux (500 euros par habitant).

Malgré ce peu d'engouement, l'actuel gouvernement wallon entend encourager les communes à s'unir. L'objectif? Répondre aux défis budgétaires de plus en plus difficiles qui touchent nombre de communes wallonnes. Le ministre-Président Adrien Dolimont (MR) le disait d'ailleurs sans détour lors de la dernière émission QR de la RTBF. Son insistance est telle que de nombreux municipalistes sont convaincus que le report de charge financière décidé par la Région sur les communes est une stratégie qui vise à rendre les fusions nécessaires.

Plus simple

À ce titre, vendredi dernier, le ministre wallon des Pouvoirs locaux, François Desquesnes (Les En-

gagés) annonçait que ses services allaient faciliter les fusions de communes via un nouveau décret modifiant le code de la démocratie locale. Le précédent processus visant à encourager les fusions a lui aussi été revu, et il sera encore plus facile à l'avenir de fusionner.

Le gouvernement se garde bien pourtant d'annoncer des fusions obligatoires et de se lancer dans un véritable plan de fusion des communes comme on en a connu dans les années 70. Les fusions qui auront lieu devront l'être sur base volontaire.

Voilà pour la théorie. Dans la pratique, les choses sont très compliquées. Dans de nombreuses communes, les mandataires locaux s'opposent à des fusions. Et si quelques projets sont évoqués çà et là – Rochefort et Marche-en-Famenne par exemple – rien de très concret ne semble se dessiner pour l'instant.

Que propose donc le gouvernement wallon pour encourager ces fusions? Tout d'abord, il y a la question de l'incitant financier. *“Les incitants financiers régionaux jouent un rôle clé pour soutenir les communes qui choisissent de fusionner volontairement. Le dispositif est confirmé et adopté pour offrir davantage de souplesse. Le bonus régional pourra désormais être mobilisé plus largement, notamment pour des projets d'investissement. Les règles de calcul des dotations garantiront, quant à elles, une continuité des moyens: la commune fusionnée recevra par le Fonds des communes au minimum l'équivalent des dotations perçues*

auparavant par les communes concernées au départ de ce fonds”, explique François Desquesnes.

Ce bonus régional est fixé à 500 euros par habitant avec un plafond de 20 millions d'euros.

Quant au cadre légal mis en place, il vise à fixer l'entrée en vigueur de la fusion au 1^{er} janvier suivant les élections communales de 2030, afin de simplifier les démarches administratives et financières – précédemment, la fusion s'opérait en décembre. Il sera aussi permis aux communes fusionnées *“de conserver certains éléments symboli-*

ques, comme leurs armoiries ou le titre de ville lorsqu'elles en disposaient avant la fusion”, explique le ministre. Une harmonisation des taxes et règlements communaux devra aussi être réglée avant la fusion.

Le nombre de conseillers

Précisons enfin que ces fusions auront un impact sur le nombre de conseillers communaux et de membres du collège, induisant des économies. À titre d'exemple, *“si une commune de 6 000 habitants*

(17 élus) fusionne avec une commune de 16 000 habitants (25 élus), le nouveau conseil communal sera composé, pour une commune de 22 000 habitants, de 27 conseillers communaux, soit une réduction de 15 élus au conseil.”

À voir, désormais, si des communes se laisseront séduire. En tout cas, du côté du MR, on va pousser pour que de telles fusions se réalisent, nous dit-on.

Stéphane Tassin



Rugby: Soignies enfin sacré champion de Belgique

<https://www.antennecentre.tv/actu/rugby-soignies-enfin-sacre-champion-de-belgique/28898>